



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Affiché au SMEA le 15 FEV. 2016

Sous le n° 55

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêt
Unité des procédures environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le préfet de la Haute-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation, délivrée à l'organisme unique de gestion collective, sera organisée sur le périmètre n°230 sur le système du canal de Saint-Martory.

Le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne a été désigné comme organisme unique sur le périmètre précité.

Cette enquête, qui se déroulera en application des articles R. 214-31-1 et R. 214-7 à R. 214-19 du code de l'environnement, sera organisée du lundi 22 février 2016 à 9h00 au mercredi 23 mars 2016 à 17h00. Le siège de l'enquête est fixé à la direction départementale des territoires – cité administrative – bâtiment E – 2 boulevard Armand Duportal – B.P. 70001 – 31074 Toulouse cedex 9.

Le dossier pourra être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la mairie de Toulouse, des sous-préfectures de Muret et Saint-Gaudens, ainsi que de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr>.

Les observations seront consignées sur les registres ouverts à cet effet dans chaque lieu d'enquête ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur, à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne, siège de l'enquête, cité administrative – SEEF/UPE – Enquête publique « Canal Saint-Martory » – bâtiment E – 2 boulevard Armand Duportal – B.P. 70001 – 31074 Toulouse cedex 9, ou consignées par voie électronique, sans donner lieu à une réponse électronique, en se rendant sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne (<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale>).

Le commissaire-enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Toulouse, Madame Noëlle PAGES, recevra les observations du public à la :

- Direction départementale des territoires de Toulouse, le jeudi 25 février 2016 de 14h00 à 17h00,
- Sous-préfecture de Muret, le mercredi 2 mars 2016 de 9h00 à 12h00,
- Sous-préfecture de Saint-Gaudens, le lundi 7 mars 2016 de 13h30 à 16h00,
- Sous-préfecture de Muret, le vendredi 18 mars 2016 de 9h00 à 12h00,
- Sous-préfecture de Muret, le mercredi 23 mars 2016 de 14h00 à 17h00.

Toute observation, tout courrier, courriel ou document parvenu après le mercredi 23 mars 2016 à 17h00, ne pourra être pris en considération.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne.

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Affiché au SMEA le 15 FEV. 2016

Direction départementale des territoires
Service environnement, eau et forêt
Bureau procédures environnementales

Sous le n° 55

Arrêté n° 6

Arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre n° 230 sur le système canal de Saint Martory délivrée à l'organisme unique de gestion collective

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne approuvé le 1^{er} décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 31 janvier 2013 désignant le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31) pour la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur le périmètre du sous-bassin Garonne dont le système canal de Saint Martory fait partie ;

Vu la demande en date du 3 avril 2015 par laquelle le SMEA 31 sollicite une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau ;

Vu le dossier d'enquête publique unique préalable à l'autorisation ;

Vu la décision du tribunal administratif de Toulouse en date du 11 décembre 2015, désignant Mme Noëlle PAGES, commissaire-enquêteur titulaire et M. Hervé TEYCHENÉ, commissaire-enquêteur suppléant ;

Vu le rapport du 6 janvier 2016 de présentation pour mise à l'enquête publique du directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Une enquête publique est ouverte sur les communes (listées en annexe) du périmètre n° 230 sur le système du canal de Saint Martory.

Elle porte sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements pour l'irrigation agricole sur le système du canal de Saint Martory.

L'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour irrigation institué dans le périmètre concerné est le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne (SMEA 31), dont le siège se situe 3, rue André Villet – ZI de Montaudran, à Toulouse.

Le siège de l'enquête est fixé à la direction départementale des territoires de Toulouse (DDT) – cité administrative – Bât. E – 2, boulevard Armand Duportal – B.P. 70001 – 31074 Toulouse cedex 9.

Art. 2. – Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Toulouse est Mme Noëlle PAGES, directrice d'école à la retraite.

En cas d'empêchement de Mme PAGES, celle-ci sera remplacé par M. Hervé TEYCHENÉ, architecte, désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Art. 3. – Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de la commune de Toulouse, à la direction départementale des territoires de Toulouse et dans les sous-préfectures de Muret et Saint-Gaudens (adresses en annexe), pendant **31 jours, du lundi 22 février 2016 à 9h00 au mercredi 23 mars 2016 à 17h00**, où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux, et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet.

Celles-ci pourront également, pendant la même période, être adressées par correspondance, et y parvenir pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

DDT – SEEF/UPE – Enquête publique « Canal Saint-Martory »
Cité administrative – Bât. E
2, boulevard Armand Duportal – B.P. 70001
31074 Toulouse cedex 9

Les observations pourront enfin être adressées par courriel, en se rendant sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne (rubrique Publications > Enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale) :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

Les courriers et courriels seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le mercredi 23 mars 2016 à 17h00, ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Si le commissaire-d'enquêteur décide la prolongation de l'enquête, celle-ci devra être notifiée au préfet de la Haute-Garonne, au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête. Elle sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête par un affichage réalisé dans les conditions de lieu prévues à l'article 4 ci-dessous ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

Art. 4. – Un avis au public faisant connaître l'ouverture de cette enquête sera publié par les soins du directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, aux frais du SMEA 31, dans la rubrique « annonces légales », quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de la Haute-Garonne. Un exemplaire de ces journaux publiant l'avis au public sera annexé au dossier d'enquête, dès sa réception, par le directeur départemental des territoires de Toulouse.

Cet avis sera, en outre, publié à la diligence du maire des communes du périmètre n° 230 sur le système du canal de Saint-Martory citées en annexe, par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés en usage dans les communes, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cette formalité devra être effectuée **avant le 7 février 2016** et sera justifiée par un certificat des maires des communes concernées, établi après le dernier jour d'enquête.

Le même avis ainsi que le dossier d'enquête seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne :

www.haute-garonne.gouv.fr

Art. 5. – Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la :

- 1° Direction départementale des territoires de Toulouse, le jeudi 25 février 2016 de 14h00 à 17h00,
- 2° Sous-préfecture de Muret, le mercredi 2 mars 2016 de 9h00 à 12h00,
- 3° Sous-préfecture de Saint-Gaudens, le lundi 7 mars 2016 de 13h30 à 16h00,
- 4° Sous-préfecture de Muret, le vendredi 18 mars 2016 de 9h00 à 12h00,
- 5° Sous-préfecture de Muret, le mercredi 23 mars 2016 de 14h00 à 17h00,

et entendra toute personne qu'il jugera utile de consulter.

Art. 6. – Conformément à l'article R. 214-8 du code de l'environnement, dès l'ouverture de l'enquête publique, le conseil municipal de la commune de Toulouse est appelé à émettre un avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement pour l'irrigation agricole sur le périmètre n° 230 sur le système du canal de Saint-Martory par une délibération motivée dont le procès-verbal sera joint au dossier transmis au préfet.

Ne pourra être pris en considération que l'avis exprimé au plus tard dans les quinze premiers jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Art. 7. – À l'expiration du délai fixé à l'article 3 précité, à savoir le mercredi 23 mars 2016 à 17h00, les registres d'enquête déposés à la mairie de la commune de Toulouse, à la direction départemental des territoires de la Haute-Garonne et dans les sous-préfectures de Muret et Saint-Gaudens sont transmis sans délai au commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera au directeur département des territoires de la Haute-Garonne, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, d'une part, un rapport dans lequel il relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies, d'autre part, ses conclusions motivées, qui devront figurer dans un document séparé et préciser si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le commissaire-enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Art. 8. – Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne et sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des conclusions motivées en s'adressant à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

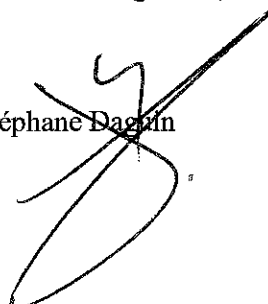
Art. 9. – À l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statuera sur la demande, par arrêté d'autorisation ou de refus de projet, au vu des résultats de la consultation du public et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.

Art. 10. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, le directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne, les maires des communes comprises dans le périmètre de l'enquête, le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 25 JAN. 2016

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane Dagnin



ANNEXE 1 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre n°230 sur le système du canal de Saint-Martory délivrée à l'organisme unique de gestion collective

liste des lieux où sont déposés un dossier et un registre d'enquête

Département	Lieux	Adresses et téléphones	Horaires
Haute-Garonne	Mairie de Toulouse	Hôtel de ville - place du Capitole - BP 999 31040 TOULOUSE cedex 6 Tél : 05.61.22.29.22	du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h00
	Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne	Cité administrative -- Bat E 2 boulevard Armand Duportal -- B.P. 70001 31074 TOULOUSE cedex 9 Tél : 05.81.97.71.00	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
	Sous-préfecture de Muret	10 allées Niel -- B.P. 20212 31605 MURET Cedex Tél : 05.34.46.38.08	du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h45
	Sous-préfecture de Saint-Gaudens	2 avenue du général Leclerc -- B.P. 169 31806 St GAUDENS Cedex Tél : 05.61.94.67.67	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

ANNEXE 2 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le périmètre n°230 sur le système du canal de Saint-Martory délivrée à l'organisme unique de gestion collective

Libellé	Code insee	Communes	Département
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31005	ALAN	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31007	AMBAX	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31028	AURIGNAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31051	BEAUFORT	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31065	BERAT	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31069	BLAGNAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31071	BOIS-DE-LA-PIERRE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31075	BONREPOS-SUR-AUSSONNELLE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31084	BOUSSENS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31087	BRAGAYRAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31101	CAMBERNARD	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31104	CAPENS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31107	CARBONNE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31115	CASTELGAILLARD	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31119	CASTELNAU-PICAMPEAU	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31122	CASTIES-LABRANDE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31135	CAZERES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31149	COLOMIERS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31152	COUEILLES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31157	CUGNAUX	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31168	EOUX	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31178	FABAS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31181	LE FAUGA	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31187	FONSORBES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31188	FONTENILLES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31189	FORGUES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31193	LE FOUSSERET	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31196	FRANCON	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31198	LE FRECHET	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31203	FROUZINS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31204	FUSTIGNAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31223	GOUDIX	Haute-Garonne

Libellé	Code insee	Communes	Département
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31229	GRATENS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31250	LABASTIDE-CLERMONT	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31251	LABASTIDE-PAUMES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31253	LABASTIDETTE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31261	LAFITTE-VIGORDANE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31266	LAHAGE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31269	LAMASQUERE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31283	LAUTIGNAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31286	LAVELANET-DE-COMMINGS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31287	LAVERNOSE-LACASSE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31292	LESCUNS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31299	LHERM	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31301	LILHAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31303	LONGAGES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31309	LUSSAN-ADEILHAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31314	MANCILOUX	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31317	MARIGNAC-LASCLARES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31318	MARIGNAC-LASPEYRES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31324	MARTRES-TOLOSANE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31334	MAUZAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31349	MONDAVEZAN	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31370	MONTEGUT-BOURJAC	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31382	MONTGRAS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31386	MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31387	MONTOUSSIN	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31395	MURET	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31399	NOE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31414	PEYRISSAS	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31416	PEYSSIES	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31419	LE PIN-MURELET	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31423	PLAGNOLE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31424	PLAISANCE-DU-TOUCH	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31428	POLASTRON	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31433	PORTET-SUR-GARONNE	Haute-Garonne
Le Volp de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31435	POUCHARRAMET	Haute-Garonne

Libellé	Code insee	Communes	Département
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31436	POUY-DE-TOUGES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31454	RIEUMES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31456	RIOLAS	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31458	ROQUES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31464	SABONNIERES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31466	SAIGUEDE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31468	SAIN-ANDRE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31469	SAIN-ARAILLE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31475	SAIN-CLAR-DE-RIVIERE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31476	SAIN-ELIX-LE-CHATEAU	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31481	SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31482	SAIN-FRAJOU	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31486	SAIN-HILAIRE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31499	SAIN-LYS	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31518	SAIN-THOMAS	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31520	SAJAS	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31522	SALERM	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31526	LA SALVETAT-SAIN-GILLES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31530	SANA	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31538	SAVERES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31543	SENARENS	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31547	SEYSSES	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31552	TERREBASSE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31555	TOULOUSE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31557	TOURNEFEUILLE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31588	VILLENEUVE-TOLOSANE	Haute-Garonne
Le Voip de sa source au confluent de la Bergère (inclus)	31593	CAZAC	Haute-Garonne